



FGAAC
LE SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES AGENTS DE CONDUITE



Le 18 novembre 2008

Fédération Générale des Transports
et de l'Équipement

Union Fédérale CFDT des Cheminots
et Activités Complémentaires

FRET : La Direction mise en échec sur son projet de dumping social !

Depuis de nombreux mois, la Direction du Fret mène campagne dans l'entreprise pour démontrer que la déréglementation est la seule solution pour s'adapter à la concurrence.

La Commission Nationale Mixte du 12 novembre, devait entériner pour la Direction, et sous couvert de volontariat, un abaissement sans précédent de notre réglementation.

Le danger étant imminent, il fallait réagir rapidement. La **CFDT** et la **F.G.A.A.C.** étaient les seules organisations syndicales qui avaient engagé une DCI à temps pour déposer un préavis de grève le jour même de cette CNM de régression sociale.

Nous étions les seuls en mesure d'agir efficacement !

Il fallait se déterminer aussi sur un choix de négociation : Opposer les cheminots qui ont fait des choix différents, ou agir avec détermination pour éviter que les conditions sociales des uns dégradent celles des autres ?

La **CFDT** et la **F.G.A.A.C.** ont fait le choix de rejeter les modifications visant à flexibiliser le temps de travail et à détériorer de façon inacceptable les conditions de travail des agents participant à la production fret.

Il est hors de question que les grands équilibres de l'accord 35h et de la réglementation du travail du RH 0077 soient remis en cause.

La **CFDT** et la **F.G.A.A.C.** ont donc décidé de déposer un préavis de grève reconductible pour le 18 novembre 20 heures.

Nous avons décidé d'agir avant qu'il ne soit trop tard, avant la parution du décret prévu avant le 22 novembre, et qui aurait validé des dérogations dangereuses pour TOUS les cheminots.

Ce choix a clairement été débattu lors de l'interfédérale du 13 novembre, il est regrettable que d'autres ne nous aient pas suivis !

La mobilisation et la détermination paient !

Après 25 heures de négociations difficiles, du jeudi 13 novembre à 17h30 jusqu'à ce jour, nous avons vidé de sa substance le décret proposé par la Direction au gouvernement.

Le résultat de la négociation permet ainsi de préserver les intérêts des agents non volontaires, tout en encadrant l'exercice du volontariat dans des limites qui préservent leur santé ainsi que la sécurité des circulations.

Résultat du « vidage » par la CFDT et la F.G.A.A.C. du projet de l'entreprise :

Roulants :

- ☞ Fin de la remise en cause du 19/6
- ☞ Fin du temps de conduite de nuit de 7h30
- ☞ Fin des amplitudes de 12 heures de jour et 9h30 de nuit

Sédentaires :

- ☞ Fin de la durée minimale de la JS de 4h.
- ☞ Fin de l'augmentation exagérée des amplitudes.
- ☞ Limitation à 8 heures de la possibilité de décalage des journées pour les CRML.

Les autres dérogations sont encadrées et compensées :

- les circonstances exceptionnelles et imprévues permettant la modification du programme de travail sous un délai de 48 heures sont encadrées par la prise en compte des situations individuelles et des contraintes personnelles des agents par la hiérarchie du Fret. De plus, l'usage de cette disposition fera l'objet d'un suivi en CHSCT ;
- sur les 16 repos placés sur un samedi/dimanche ou dimanche/lundi, l'entreprise s'engage à accorder 8 samedis/dimanches et à rémunérer les repos SA/DI non obtenus entre 8 et 12 (140€ si seulement 8 Repos SA/DI obtenus ; 90€ si 9 ; 50€ si 10 ; 20€ si 11) ;
-

C'est lors de l'ultime réunion de négociation avant la grève, que la direction a cédé sur le dernier point dur du projet de décret : **retrait de la disposition portant le temps de conduite de nuit à 7h30 dans une amplitude de 9h30.**

Pour les volontaires du Fret :

pour les journées comportant au moins 1h30 dans la période de nuit, le temps de conduite sera limité à 6h30. Les journées du même type, qui comportent du temps de conduite supérieur à 6H00, seront réparties afin que leur nombre n'excède pas 3 en moyenne sur 4 GPT.

Les négociations menées par la CFDT et la FGAAC ont permis de rétablir un juste équilibre entre les contraintes liées aux exigences de sécurité des circulations et les attentes des cheminots au regard de leur santé, de leur vie familiale et sociale.

Le projet de décret est aujourd'hui vidé de ses dispositions néfastes !

La CFDT et la F.G.A.A.C ont obtenu de la direction des engagements écrits figurant dans un relevé de conclusions. D'autre part, la direction s'est engagée à transmettre un nouveau texte de projet de décret reprenant le contenu de nos négociations.

La CFDT et la F.G.A.A.C, devant les engagements écrits de l'entreprise et les modifications du décret demandées par la Direction, reportent leur préavis de grève à la date du samedi 22 novembre 2008 à 00h00.

La CFDT et la F.G.A.A.C veulent ainsi peser sur la parution du décret, prévue avant la fin de la semaine, afin d'en vérifier la conformité avec le résultat de la négociation.

Ce n'est qu'à l'issue de cette parution que la CFDT et la F.G.A.A.C prendront la décision de maintenir ou de lever leur préavis de grève.

Heureusement que nous avons agi à temps !